

PROCES-VERBAL SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur BARROS Gérard**, Maire.

Présents : M. Barros, M. Bouyat, Mme Dulouard, M. Dumont ; Mme Berger, Mme Cadelon, Mme Limot, M. Bourrelly, Mme Brochart, M. Fraissinede, M. Faustino, M. Montorio, Mme Piazza.

Procuration : Mme Cousteaux a donné procuration à M. Dumont

Absent excusé : M. Renaud

Secrétaire : M. Fraissinede a été élu secrétaire.

Date de la convocation : le 08 avril 2026

APPROBATION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 20 MARS 2026

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CC2R POUR LE REMPLACEMENT DES LANTERNES ÉCLAIRAGES PUBLICS ET ARMOIRES

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-04-15/01

Monsieur le Maire **RAPPELLE** à l'Assemblée que dans le cadre de la « Rénovation lanternes + armoires » sur la commune, le devis ressortait à une dépense de 72 192.51 €HT, à laquelle le Syndicat Départemental d'Énergie appliquant les honoraires de maîtrise d'œuvre fixés au taux de 3.50 % du montant total hors taxe des travaux porte le coût total du projet à **74 719.25 € HT**.

La subvention Fonds Verts ayant été refusée par les services de la Préfecture, le reste à charge sur la base du dernier devis est désormais estimé à **28 806.70 € HT**.

Les subventions demandées concernant cette opération sont les suivantes :

ORGANISMES	%	Montant subvention
SDE 82 (Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne)	61.17 %	45 704.47 €
CC2R (Communauté des Communes des Deux Rives)	18.83 %	14 071.00 €
Fonds propres – Commune de Goudourville	20 %	14 943.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de solliciter auprès de Monsieur le Président de la CC2R (Communauté de Communes des 2 Rives) une subvention concernant le remplacement des lanternes éclairages publics et armoires en lanternes leds pour un montant hors taxe de travaux de 74 719.25 € (soixante-quatorze mille sept cent dix-neuf euros vingt-cinq centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-15/02 : VENTE TERRAIN SUR DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été sollicité par des administrés car ils souhaitent que la commune cède une partie de la parcelle cadastrée D 0054, située « place de Pinard » afin d'effectuer l'installation d'une micro station d'épuration pour le logement limitrophe situé 4 place de Pinard à Goudourville, section cadastrale D 0445.

A ce jour, l'habitation est raccordée à un assainissement individuel située sur la parcelle D 0418.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne céder aucun terrain public située « place de Pinard » qu'elle qu'en soit la raison ou la demande

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-15/03 : RENOUELEMENT MEMBRES CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des imposition directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux à lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des noms suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BALSON née CASTAGNE Danièle	COUSTEAUX Yannick
PUGNAIRE François	GRAILHE Thierry
BARNAC Jacques	GROUSSOLE Claude
CHEVALIER Nadine	LECAR Ethan
JENNI née FREJEFOND Brigitte	LAPEYRONIE Annabelle
VERITE Sabrina	FUSINA Mandy
BOURRELLY née MORANA Cécilia	SCHRAMMECK née ODET Anne
MAISONNEUVE Maryse	MIFSUD née CARAYON Geneviève
LAFFARGUE Alain	BARROS née CHRISOSTOME Michèle
LABOUP Solène	VIEITEZ Daniel

ISETTI Andrée	TIJOU Xavier
DAWANCE née HUGLA Erika	ANDRIEU Jean-Michel

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-15/04 : DÉROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que des travaux d'agrandissement de l'école de Lalande ont été effectués en 2024 en collaboration avec la Communauté de Communes des Deux Rives à hauteur 1 200 000 €.

Pour protéger la pérennité dans le temps de notre école de village, la commune ne souhaite pas délivrer de dérogation scolaire sauf dans les deux cas suivants :

- Pour des **raisons médicales** liées à l'enfant
- Lorsqu'une **fratrie est déjà scolarisée** dans un établissement scolaire d'une autre commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de suivre la décision proposer par Monsieur le Maire, et de ne pas délivrer de dérogation scolaire sauf pour les cas précisés ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Résultats des battues administratives et nettoyage parcelle : 3 battues ont été organisées « Avenue Jean Balat – RD 813 ». Sur les 2 premières battues il a été prélevé 6 sangliers par battue et la troisième battue aucun sangliers n'a été prélevé. Il y avait 34 chasseurs dont 22 de Goudourville. Une parcelle est en friche « Avenue Jean Balat – RD 813 », les sangliers s'y cachent. Les propriétaires ont été informés de l'obligation de nettoyer leur parcelle.

Médicobus : en accord avec les communes de Pommevic, Saint-Loup, Golfech, l'installation d'un medicobus est en cours d'étude. Le coût est estimé à 250 000 €.

Le prorata de financement pour chaque commune s'élève à 10 € par habitant représentant environ 10 000€ par an pour la commune de Goudourville.

Résultat assainissement SATESE : les résultats d'exploitation de la station d'épuration sont dans les normes légales.

SDE – Groupement achat : le Syndicat Départemental d'Energies 82 s'agrandit à partir du 1^{er} janvier 2026

Projet photovoltaïque flottant : un projet photovoltaïque flottant est à l'étude à Pérouille - VALENCE D'AGEN. Il n'y a pas d'impact pour la commune de Goudourville au lieudit « La gauge ».

Convocation conseil municipal : les convocations au conseil municipal par voie dématérialisée sont autorisées. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accuser de bonne réception les futures convocations par retour de mail.

AXA protection sénior mutuelle : une représentante d'AXA demande l'occupation d'une salle afin d'organiser une réunion d'information publique concernant des informations promotionnelles de contrat. Le conseil municipal est favorable à cette demande conformément à la charte qui sera signée.

TOUR DE TABLE

Audrey Dulouard : présence de rats dans les fossés à cause d'eaux stagnantes « route du stade ». Elle demande si la commune distribue du raticide. La réponse est négative.

Il y a une réunion au stade avec la commission concernée et Monsieur GELIS Thierry le jeudi 16 avril 2026 à 18h00 pour une étude de la FFF.

Julien Fraissinede : en tant que délégué titulaire du SMEP, il est en attente de la première réunion. Il y a une amélioration concernant les aboiements « Route du stade » mais que les propriétaires laissent leurs animaux divaguer.

Jérémy Montorio : l'association Guimauve et pain d'épices souhaiterait avoir accès à un local afin d'y entreposer le matériel de l'association qui est actuellement stocké chez certains membres.

Silvère Dumont : il informe que le « chemin de Badenclau » nécessiterait un entretien.

Daniel Bouyat : l'alarme de type 3 ainsi qu'un nouveau limiteur de son sont en cours d'installation à la salle polyvalente. Les travaux de l'église suivent leur cours.

Jennifer Brochart : sera présente à la réunion de la CLI le 06 mai 2026 de 18h à 19h30 à la salle Calypso de Golfech.

Gérard Barros : il informe le conseil municipal que la CLI a, également, envoyé une invitation destinée aux élus et agents pour visite de la centrale. Le mail sera transféré aux élus ultérieurement.

Prochaine réunion du conseil municipal un jeudi en mai ou juin aux mêmes horaires.

Le Secrétaire
M. FRAISSINEDE Julien

Original signé

Le Maire
M. BARROS Gérard

Original signé